

Rapport
d'activités
2015

Agriculteurs français **et**
développement international





Edito

Cap sur 2025, un réseau en mouvement

Comme chaque année, et c'est notre fierté, le compte rendu des activités de toutes les composantes de notre réseau Afdi est dense. Le récit des actions que nous menons auprès des organisations paysannes partenaires des 18 pays où nous intervenons traduit bien les différents niveaux et les différentes formes d'accompagnement que nous initiions. Qu'il s'agisse des valeurs que nous portons, des ambitions que nous poursuivons, de la pertinence des actions que nous menons, toutes méritent d'être questionnées régulièrement, même s'il s'agit de confirmer leur opportunité.

C'est ce réalisme « éclairé » qui marque les grandes étapes de la vie de notre mouvement. Eclairé et visionnaire, mais aussi pragmatique. Nos changements de cap ne sont ni brutaux, ni unilatéraux. Ils respectent nos militants et nos partenaires, associés à toutes les étapes de la construction de notre projet, pour partie confirmé, pour partie revisité et enrichi. Cette façon de fonctionner nous inscrit dans le temps long, gage du sérieux qui nous caractérise, facteur de reconnaissance qui nous valorise et nous invite à toujours progresser. C'est ainsi que nous avons enchaîné plusieurs périodes, de l'intention caritative et généreuse de départ à ce que nous sommes aujourd'hui.

Nous avons, de longue date, fait le choix de soutenir les agricultures familiales. Pour accompagner ce choix et le défendre, nous avons ces dernières années focalisé nos actions sur l'accompagnement et le renforcement d'un mouvement paysan appuyé sur des organisations paysannes fortes, représentatives, impliquées

dans la définition des politiques publiques et professionnelles à destination de leurs membres. En mobilisant autour de notre réseau les organisations agricoles françaises, nous avons approfondi la connaissance mutuelle basée sur la réciprocité des échanges entre organisations, entre responsables engagés, entre paysans citoyens. Indifféremment des frontières physiques ou culturelles, cette solidarité à double entrée a porté ses fruits. Les multiples exemples relatés dans ce document non exhaustif illustrent bien le chemin parcouru tous ensemble. Ce chantier de l'organisation collective paysanne, à caractère syndical, est à poursuivre. Les lois d'orientation agricole qui l'accompagnent à finaliser.

Singulièrement, nous pourrions considérer que nous sommes quasiment tous au même point, entre nos partenaires au Sud qui ont à construire et nous qui avons à reconstruire. Ce chantier demeure une priorité. Comme nous aimons le mot « défi », et après avoir écouté et entendu les attentes de nos partenaires et analysé les évolutions de notre environnement, nous nous sommes projetés vers 2025. Dans une formidable dynamique de changement, ambitieuse et opportune qui, naturellement interroge notre réseau. Nos nouvelles orientations, notamment l'ambition d'être passerelle économique, induisent un changement important dans notre approche du développement, dans nos modes opératoires, dans nos relations partenariales, dans notre fonctionnement institutionnel et notre vie associative. Alors soyons le mouvement.

Gérard Renouard, président d'Afdi

Sommaire

1. Qui sommes-nous ?	p.4
2. Chiffres clés	p.8
3. Organisations paysannes partenaires	p.11
4. Faits marquants	p.14
5. Nos actions	p.16
6. Afdi 2025, les ambitions d'un réseau	p.34
7. Rapport financier	p.36
8. Remerciements	p.42

1. Qui sommes-nous ?

Association de solidarité internationale, Agriculteurs français et développement international (Afdi) construit des partenariats entre les mondes agricoles français et ceux des pays en développement. Ancrée dans le territoire français, elle est composée de professionnels de l'agriculture (agriculteurs, techniciens, cadres), tous membres d'organisations paysannes françaises. Ces femmes et ces hommes engagés dans la coopération internationale s'appuient sur leurs expériences syndicales, économiques et sociales pour qu'Afdi poursuive ses trois objectifs : l'engagement en faveur des agricultures familiales, l'accompagnement d'organisations paysannes des pays en développement et la sensibilisation du monde agricole français au développement international. Les moyens privilégiés par Afdi sont les échanges professionnels entre pairs et le partage de savoir-faire, qui favorisent l'autonomie des paysans, métier le plus touché par la pauvreté à l'échelle mondiale.



Nos valeurs

Citoyenneté

Compte tenu de son rôle en matière de gestion des ressources alimentaires et naturelles, l'agriculture a une place particulière au sein de la société. Afdi promeut la responsabilité citoyenne des agriculteurs familiaux et place l'homme au centre de ses préoccupations.

Solidarité

Afdi crée une solidarité entre les paysans grâce au partage d'expériences (témoignages sur les démarches de développement), de moyens (dotations aux projets des organisations paysannes), et de valeurs.

Réciprocité

L'action d'Afdi est construite autour d'un métier commun. Les paysans dialoguent pour enrichir les positions et analyses de leurs organisations paysannes et cherchent à améliorer la situation des agriculteurs familiaux. Ils défendent ensemble l'intérêt de l'engagement collectif.

Nos missions

S'engager en faveur des agricultures familiales

Afdi met des compétences et des moyens à disposition des organisations paysannes partenaires dans les pays en développement afin de les accompagner dans la construction de leurs argumentaires politiques. Elle les aide à préparer les dialogues avec les Etats, sociétés civiles et organisations internationales.

Sensibiliser le monde agricole et rural français au développement international

Afdi sensibilise le monde agricole et rural français au rôle primordial des agricultures familiales dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Elle interpelle en particulier les organisations paysannes françaises sur les liens entre ces agricultures à travers le monde, et les mobilise pour qu'elles s'engagent dans des actions de solidarité internationale.

Soutenir les initiatives des organisations paysannes partenaires

En coopérant exclusivement avec des organisations créées et gérées par des paysans, Afdi favorise leur renforcement institutionnel et organisationnel, et le développement de l'ensemble des services agricoles adaptés aux besoins de leurs membres.



Notre gouvernance paysanne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES
AGRICOLES FONDATRICES

19 AFDI TERRITORIALES

6 AUTRES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(mise à jour mai 2016)

BARRAS Laurent / **Afdi Rhône-Alpes**

BIES PERE Henri / **FNSEA**

BOUDAUD Thierry / **Afdi Poitou-Charentes**

CHONE Véronique / **Afdi Lorraine**

CREGUT Olivier / **Afdi Grand Sud (11,12,30,32,65)**

DECERLE Jérémy, **vice-président** / **JA**

DEJEAN Odile / **UNMFREO**

DEMUYNCK Richard / **Afdi Normandie**

EBRARD Patrice, **secrétaire général** / **Afdi Aquitaine**

FAUCHEUX Freddy / **Afdi Bretagne**

FONQUERNIE Sophie, **membre du Bureau** / **Afdi Bourgogne Franche-Comté**

GUILHEM Evelyne / **FNCuma**

HEYRAUD François, **membre du Bureau** / **Afdi Auvergne**

LE DIOURON Jean-Yves / **CNMCCA - Groupama**

LELEUX Henri / **Afdi Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais)**

LEMAIRE Jean-Marc / **Afdi Centre Val-de-Loire**

MOINARD Philippe, **vice-président** / **CNMCCA - MSA**

RENEVIER Michel, **trésorier** / **APCA**

RENOUARD Gérard, **président** / **FNSEA**

TOUZOT Vincent / **JA**

VENET Bertrand / **Afdi Hauts de France (Picardie)**

VIAL Raymond / **APCA**

BUREAU

PRÉSIDENT

DIRECTRICE
HAMDY Laure

ÉQUIPE TECHNIQUE NATIONALE

BASTIEN Sophie,
responsable administratif et financier

HAMLAOUI Fatima,
assistante de direction

KARAOGLAN Erkan,
comptable

Chargé(e)s de mission :

DU BUIT Pierre

FICHET Elise

LE DANTEC Emilie

OUSTALET Yvan

SOUHARSE Anne

LE FAOU Stéven
chargé d'études

LE GUILLOU Morgane
chargée de communication

Afdi est également membre de :

AgriCord, membre du Bureau,
vice-présidence

Inter-réseaux Développement rural,
membre du Bureau

CNDSI : Conseil national du
développement et de la solidarité
Internationale

GISA : Groupe interministériel
sur la sécurité alimentaire

F3E [Évaluer, échanger, éclairer
Réseau d'associations et de collectivités
territoriales visant l'amélioration de
l'impact et la qualité de leurs actions]

France Volontaires

ÉQUIPE TECHNIQUE INTERNATIONALE

Afrique de l'Ouest

OUEDRAOGO Karim
responsable cellule

Bénin/Togo

SEIBOU OUAKE Kamilou
responsable cellule

GNONLONFIN Faouziath

responsable administratif et financier

TETE Laté

ZINSOU Ghislain

chargés de mission

Burkina-Faso

KARA Amara

responsable cellule

Haïti

VILLETTE Amélie

volontaire de solidarité internationale

Madagascar

RALAMBORANTO Fanja
responsable cellule

LECOMTE Julie

RAVELOJAONA Eric

chargés de mission

RANDRIAMAHEFA Mamy

responsable administratif et financier

Mali

COULIBALY Gabriel

responsable cellule

SIDIBE Cheick Oumar Modibo

chargé de mission

COULIBALY Guy

responsable administratif et financier

Tchad

chargé(e) de mission en cours
de recrutement

2. Chiffres clés





Près de

60

**organisations paysannes des pays
en développement partenaires,**

Soit près de

800 000

**exploitations agricoles familiales
bénéficiaires directs des actions d'Afdi.**

450

**organisations professionnelles agricoles
françaises impliquées,**

Soit près de

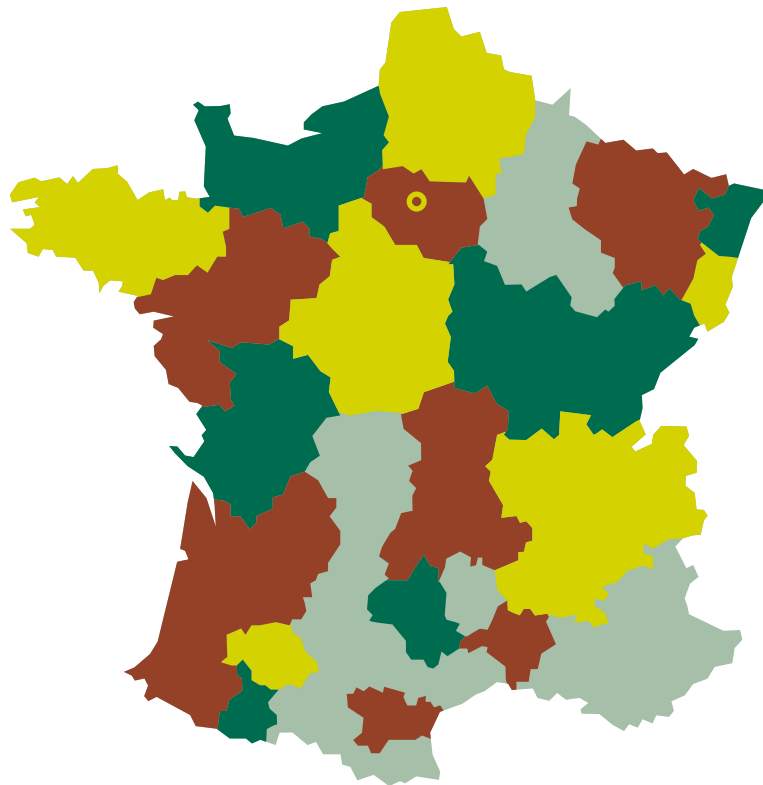
50 000

personnes concernées

**(agriculteurs, responsables d'organisations paysannes...) en
France, par les actions d'Afdi.**

6 M€ de budget annuel

6 000 bénévoles français investis



● Siège d'Afdi

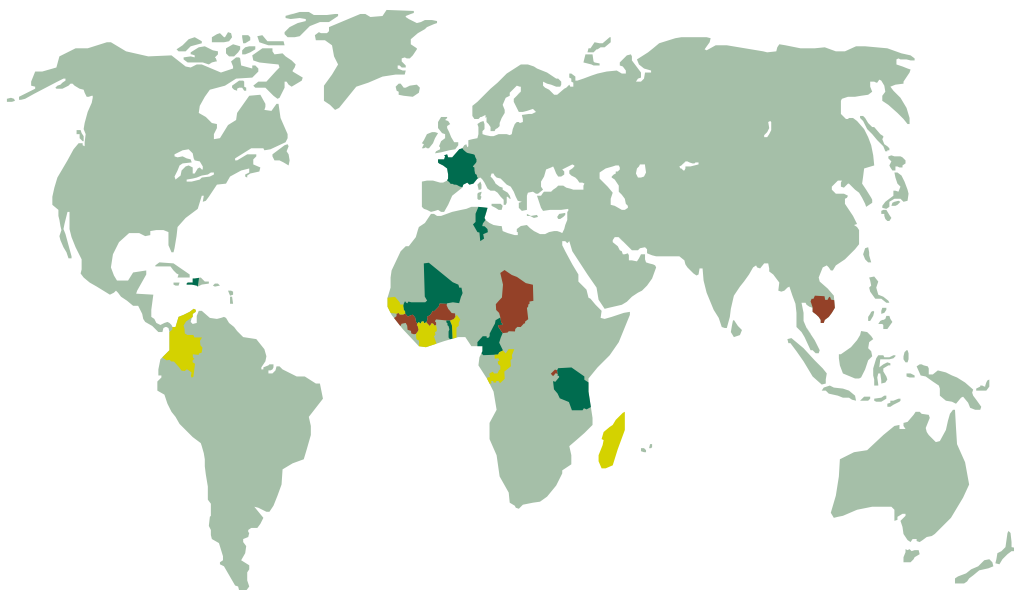
Afdi a choisi un mode de représentation territorial en France.

Chacune des Afdi est une association à part entière et l'ensemble partage les valeurs et les modes opératoires du réseau.

1
association
nationale

19
Afdi territoriales
françaises

7
bureaux
internationaux



18 pays d'intervention
(France incluse)

3. Organisations paysannes partenaires*

60 organisations paysannes accompagnées

*OP = organisation paysanne

** A Madagascar, avec le Réseau SOA et dans le cadre d'un financement de la commission européenne, Afidi met en place des Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) dans les régions du Ménabé, de Haute Matsiatra, de Vatovavy Fitovinany et de l'Androy.

(N) = niveau d'intervention national
(R) = niveau d'intervention régional
(L) = niveau d'intervention local

Pays	Organisation paysanne partenaire	Acronyme	Afdi partenaire
AFRIQUE DE L'OUEST (1 OP*)	Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest N (***)	ROPPA	Nationale
BÉNIN (7 OP)	Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (N)	ANOPER	Aquitaine
	Union régionale des coopératives de producteurs d'anacarde de l'Atacora-Donga R (***)	URCPA -AD	
	Fédération des unions des producteurs du Bénin (N)	FUPRO	
	Union communale des producteurs de Zogbodomey L (***)	UCP-Z	
	Association régionale des femmes agricultrices de l'Atlantique (R)	ARFA-Atlantique	Hautes-Pyrénées
	Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (N)	PNOPPA	National
	Association régionale des femmes agricultrices du Zou Collines (R)	ARFA-ZC	Gers
BURKINA-FASO (5 OP)	Union des Coopératives Rizicoles Faso Djigui de Bama (L)	UCRB	Aude et Nationale
	Confédération paysanne du Faso (N)	CPF	Nationale
	Fédération des professionnels agricoles du Burkina-Faso (N)	FEPA-B	Pays de la Loire
	Fédération nationale des groupements Naam (N)	FNGN	
Union nationale de mini-laiteries et des producteurs de lait (N)	UMPL	Auvergne et Nationale	
CAMBODGE (1 OP)	Fédération des paysans pour la promotion de l'agriculture familiale au Cambodge (N)	FAEC	Normandie, Haut-Rhin, Hauts de France
CAMEROUN (1 OP)	Confédération nationale des producteurs de cacao du Cameroun (N)	CONAPROCAM	Bourgogne Franche-Comté
COLOMBIE (1 OP)	Fondo Paez (R)	FONDO PAEZ	Lorraine
CONGO (1 OP)	Groupements d'éleveurs (L)	/	Bas-Rhin
CÔTE D'IVOIRE (3 OP)	Coopérative Yegba Yelio de la région de Bodokro (L)	COYEBO	Centre Val de Loire
	Coopérative des riziculteurs de Sakassou (L)	CORISAK	
	Coopérative de la zone savanes de Bouaflé (L)	CZSB	
GUINÉE (1 OP)	Fédération des paysans du Fouta Djallon (R)	FPFD	Hauts de France
HAÏTI (3 OP)	Réseau des Coopératives Caféières de la Région du Nord (R)	RECOCARNO	Aquitaine
	Fédération des chambres d'agriculture du Nord (R)	FECHAN	
	Jardin Lakay (R)	JARDIN LAKAY	
KOSOVO (1 OP)	[ONG] Initiative pour le développement agricole du Kosovo (N)	IADK	Normandie

Pays	Organisation paysanne partenaire	Acronyme	Afdi partenaire
MADAGASCAR** (11 OP)	Réseau syndical des organisations agricoles (N)	SOA	Nationale
	Association des paysans pour le développement interprofessionnel (R)	APDIP	Bretagne
	Union Matanjaka (R)	UM	
	Hita Menabe (L)	HM	Poitou-Charentes
	Fédération des paysans du Ménabé (R)	FITAME	Centre Val de Loire
	Maison des paysans de Tuléar (R)	MDP	Bourgogne Franche-Comté
	Vondrona fampanandrosoana ny tantsaha Matsiatra (R)	VFTM	
	Ronono faritra matsiatra ambony (Union de coopératives laitières) (L)	ROFAMA	
	Cercle régional des agriculteurs malgaches (R)	CRAM	
	Koperativan'ny Tsara Tantely Fitovinagny (L)	KTTF	Rhône-Alpes
	Union de coopératives Lazan'ny Sambirano (R)	UCLS	Hauts de France
MALI (9 OP)	Association des organisations professionnelles paysannes (N)	AOPP	Nationale
	Plateforme nationale des producteurs de riz (N)	PNPR-M	
	Coordination nationale des organisations paysannes (N)	CNOP	
	Association des organisations professionnelles paysannes de la région de Ségou (R)	AOPP de Ségou	Bretagne
	Association des organisations professionnelles paysannes de la région de Sikasso (R)	AOPP de Sikasso	Centre Val de Loire
	Association des organisations professionnelles paysannes de la région de Mopti (R)	AOPP de Mopti	
	Association des organisations professionnelles paysannes de la région de Koulikoro (R)	AOPP de Koulikoro	Normandie
	Comité local de concertation des ruraux de Yanfolila (L)	CLCR	Haut-Rhin
	Union des agriculteurs du cercle de Tominian (L)	UACT	Nationale
RWANDA (2 OP)	Ingabo (R)	INGABO	Lorraine
	Imbaraga (N)	IMBARAGA	
SÉNÉGAL (5 OP)	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (N)	CNCR	Nationale
	Fédération des éleveurs laitiers (L)	/	Bourgogne Franche-Comté
	Association interprofessionnelle de la filière laitière de Kolda (R)	/	
	OP d'éleveurs (L)	/	Ile-de-France
	Plateforme d'OP Kaolack (R)	OP Kaolack	Rhône-Alpes
TANZANIE (1 OP)	Coopérative laitière de Kibaya (L)	KDC	Nationale
TCHAD (2 OP)	Association tchadienne des acteurs du développement rural (R)	ATADER	Poitou-Charentes
	Association pour la promotion de la filière karité dans le Mandoul (R)	APROFIKAM	Hauts de France
TOGO (4 OP)	Union préfectorale des organisations paysannes de Sotouboua (L)	UPOPS	Aquitaine
	Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (N)	CTOP	Nationale
	Union des agriculteurs de la région des plateaux (R)	UAR-P	Poitou-Charentes
	Union régionale des organisations de producteurs de céréales de la région maritime (R)	UROPC-M	Hauts de France
TUNISIE (1 OP)	Association des jeunes agriculteurs (L)	AJA	Pays de la Loire

4. Faits marquants



30 janvier

Afdi lance son groupe de travail autour du rapport d'orientation « **Afdi 2025, les ambitions d'un réseau** »

2 février

Afdi organise la formation des directeurs d'organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, à **Bamako (Mali)** en partenariat avec le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'**Afrique de l'Ouest (Roppa)** et l'Institut de recherche et de promotion des alternatives de développement en **Afrique (Irapad)**

4 et 5 juin

Afdi participe au Conseil d'administration et à l'**Assemblée générale d'AgriCord à M'bour, au Sénégal**

30 juin

Afdi organise son Assemblée générale à Paris autour de son rapport « **Afdi 2025, les ambitions d'un réseau** »

3 juillet

Afdi et l'**Agence française de développement (AFD)** signent une nouvelle convention. **Afdi** s'engage à poursuivre ses actions dans **12 pays pour 3 ans**

28 et 29 octobre

Afdi participe au Conseil d'administration et à l'**Assemblée générale d'AgriCord à Québec, au Canada**

16 novembre

Afdi fête ses **40 ans** et publie officiellement son rapport d'orientation « **Afdi 2025, les ambitions d'un réseau** »

17 novembre

A l'occasion de la **COP21**, **Afdi** et **AgriCord** organisent la « Conférence Climat des agriculteurs » à **Paris**, en présence d'intervenants venus des cinq continents, de personnalités politiques et de **300 leaders du secteur agricole issus de 30 pays**

A photograph of a group of people sitting on the ground in a field, possibly engaged in a community meeting or a shared activity. The image is heavily overlaid with a semi-transparent green color. The text '5. Nos actions' is written in a bold, yellow font across the center of the image.

5. Nos actions



◆ Accompagnement politique des organisations partenaires

Vivre dignement du métier de paysan

Afdi apporte un soutien aux organisations paysannes des pays en développement pour améliorer leur implication dans les politiques de développement rural. Pour cela, trois activités sont mises en oeuvre :

- **Le renforcement des capacités d'analyse des responsables**
Afdi mobilise l'expertise des organisations paysannes françaises pour animer des formations de responsables d'organisations paysannes des pays en développement sur des thèmes politiques.
- **Le renforcement des capacités de mobilisation et de communication**
Afdi soutient les organisations paysannes partenaires pour qu'elles travaillent avec leurs membres autour d'analyses et de propositions communes des politiques. Ces activités se concrétisent par des tournées des responsables auprès de leurs membres, une veille sur les informations, une communication interne renforcée et l'animation de commissions politiques.
- **La co-construction de prises de positions politiques**
Afdi co-anime avec les organisations paysannes des ateliers d'échanges pour définir leur vision du développement rural. Ces ateliers permettent de renforcer le dialogue interne et d'élaborer des positions partagées. Les organisations paysannes développent ainsi des plaidoyers pour défendre leurs membres auprès des décideurs.

En 2015, les thématiques d'ordre politique les plus traitées par les partenaires d'Afdi ont été la sécurisation foncière et l'élaboration du code pastoral, l'élaboration de textes de lois, la place des paysans dans les filières, le financement de l'agriculture et des exploitations familiales et le financement du développement agricole.

◆ Accompagnement politique des organisations partenaires

Vivre dignement du métier de paysan

Afdi permet aux organisations paysannes membres de la **Confédération paysanne du Faso (Burkina-Faso)** de maîtriser **la loi sur le régime foncier rural**

- Des ateliers nationaux et régionaux de formation et d'information ont été organisés pour une centaine de producteurs sur la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et sur la loi sur le régime foncier rural.
 - La loi simplifiée et des outils de sensibilisation ont été mis à la disposition des organisations des producteurs et des animateurs.
- Un réseau d'experts et de chercheurs burkinabé sur le foncier a réalisé une étude commanditée par la Confédération paysanne du Faso sur l'accaparement des terres.

En 2015

591

homme-jours de formation
sur le renforcement des capacités
d'analyse des politiques, dont

22% à l'attention
des femmes

7 706

membres d'organisations
paysannes ont participé
à des réflexions et actions
de mobilisation, dont au moins

17% de femmes

“

« J'ai assisté en France à des rencontres paysannes où ils invitent les autorités. Une fois, le Ministre de l'agriculture était venu. J'ai vu comment les paysans parlaient au Ministre, sans complexe. En France, l'Etat tremble quand les agriculteurs ne sont pas contents. Ca m'a donné la force de me battre à mon tour. »

Paysan malgache

”



Afdi accompagne le Réseau Syndical des Organisations Agricoles (SOA) à Madagascar dans la mise en oeuvre d'un Fonds de développement agricole (FDA) au niveau national.

Le FDA est géré par un conseil d'administration composé de collèges paysan et non paysan. Les membres du collège paysan, issus de différentes organisations paysannes, ont souhaité mieux faire entendre leur voix dans le conseil d'administration. Un atelier organisé par le réseau SOA avec l'appui d'Afdi a permis aux membres de ce collège de soulever deux points de risques :

- l'arrêt de l'accompagnement et du renforcement du poids politique des représentants paysans après le retrait des organismes qui ont mis en place le Fonds régional de développement agricole (FRDA) dans les régions ;
- la lourdeur de procédures administratives et financières : risque d'un ralentissement du traitement administratif des dossiers et utilisation du Fonds à des fins politiques lorsque les fonds seront transférés à l'Etat.

Des propositions ont été formulées :

- le besoin de revoir le décret en ce qui concerne le rôle du président pour mieux assurer une cogestion entre collège paysan et collège non paysan,
- le souhait de préserver les Fonds régionaux de développement agricole (FRDA) déjà opérationnels qui ont été soutenus grâce à des fonds émanant des bailleurs,
- la recherche de parité dans la représentation des collèges paysan et non paysan au sein du conseil d'administration du FDA,
- l'importance de clarifier les liens entre les équipes techniques régionales et le directeur général du FDA.

Les propositions ont été présentées par le réseau SOA et les membres du collège paysan du FDA au Ministère de l'Agriculture, au Ministère de l'Elevage et auprès des principaux bailleurs.

24

ateliers ont été organisés par les organisations paysannes pour préparer des positions sur les politiques sectorielles et

15

ateliers sur des thématiques d'aménagement local

14

sujets de fond ont été traités de façon suivie entre organisations paysannes et autres acteurs

Les organisations paysannes ont participé à

72

rencontres dont

51

sur la définition de politiques agricoles et

21

sur les programmes ruraux régionaux

5. NOS ACTIONS





◆ Accompagnement technique et économique des organisations partenaires

Des services agricoles plus performants

La mise en oeuvre de services agricoles techniques et économiques se fait à l'échelle des organisations paysannes régionales et locales, en cohérence avec les attentes des exploitations qu'elles regroupent et les filières sur lesquelles elles opèrent. Une offre de services efficace est essentielle pour l'attractivité des organisations paysannes et leur ancrage auprès de leurs membres. Plus largement, elle renforce l'intérêt des paysans à collaborer et à s'organiser entre eux.

Signe de leur forte implication, ces organisations investissent significativement dans leur dispositif de services par des ressources humaines dédiées (conseillers, techniciens, collecteurs, agents commerciaux...) mais aussi par la formation et l'accompagnement des membres. Afdi a acquis une expérience significative d'appui aux dispositifs de vulgarisation et de conseil des organisations paysannes, notamment en termes d'accompagnement des démarches de Conseil à l'exploitation familiale (CEF).

Par ailleurs, la demande des producteurs vis-à-vis de leurs organisations pour des services économiques (approvisionnement, vente...) est forte. Les organisations paysannes possèdent une place centrale dans la modernisation des exploitations et permettent un meilleur accès au crédit et aux moyens de production de leurs membres (réseaux paysans de production de semences, mécanisation partagée...) ainsi qu'à une meilleure commercialisation de la production par l'accès à de nouveaux marchés.

Afin de favoriser l'implication de tous les acteurs de l'agriculture familiale, Afdi porte une attention particulière à la place des femmes et des jeunes dans les organisations paysannes, notamment en termes d'accès aux services économiques et techniques qu'elles proposent.

◆ **Accompagnement technique et économique des organisations partenaires**

Des services agricoles plus performants

Une attention particulière à la promotion des pratiques agro-écologiques

Dans le cadre des 8 partenariats qui intègrent des pratiques agro-écologiques dans leur dispositif de conseil, 750 personnes ont bénéficié de formation sur des techniques telles que la production de semences adaptées, la lutte raisonnée et biologique, la fertilisation organique, le paillage, la gestion de l'eau ou encore les techniques d'agroforesterie ou de semis sous couvert végétal.

Afdi et l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) de Koulikoro ont lancé un dispositif d'expérimentations participatives avec les agro-éleveurs

A l'AOPP régionale de Koulikoro au Mali, 77 ha d'essais fourragers ont été implantés par 64 éleveurs dont 3 femmes et 3 jeunes, et ont permis de produire 364 tonnes de fourrages en 2015. Le suivi de la production laitière en 2015 a fait apparaître un accroissement de la production par vache de l'ordre de 1 à 2 litres par jour pendant la saison sèche, sur une production moyenne de 3 litres par jour. Par ailleurs, 35 ha de production de semences fourragères ont été implantés par 48 éleveurs. Cette activité lancée en 2015 vise à l'autonomisation des éleveurs dans l'accès aux semences et aux productions fourragères. Enfin, le suivi 2015 des 162 métis (zébus-normands) fait apparaître un accroissement de la production laitière par vache de 5 à 10 litres suivant les élevages pour une production « habituelle » des races locales de l'ordre de 2-3 litres par jour.

En 2015

28
organisations paysannes
consolident ou développent
leurs services de conseil

7 432
personnes bénéficient
de services de conseil
technique dont
39% de femmes

« Au premier voyage, je n'étais pas content, je me suis dit qu'au Burkina, on a trop de problèmes. Au deuxième, j'ai eu une idée : chacun est né dans un milieu, il a sa culture, sa valeur est là-bas. Donc, tout ce que je peux, je prends, ce que je ne peux pas prendre, je laisse là-bas. »

Paysan burkinabé

« La situation change, aujourd'hui les femmes ont la parole. Grâce à cette mission, nous allons bénéficier de plus d'attention. »

Paysanne malienne



Le lancement d'une approche Conseil à l'exploitation familiale adaptée aux agro-éleveurs de l'Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (Anoper)

En 2015, l'Anoper a mis en oeuvre un dispositif de conseil individuel adressé à ses éleveurs membres. 25 agents ont été formés par un chargé de mission Afdi sur les méthodes de suivi d'exploitation et de Conseil en Gestion de Troupeau (CGT). Les approches développées ont commencé à être testées fin 2015 avec 10 éleveurs de la province de Zou et des Collines suivis par un conseiller préalablement formé. Un cahier d'agro-éleveur a été élaboré et remis à chacun d'entre eux pour suivre leurs exploitations. En 2016, ce dispositif sera étendu à un plus grand nombre de bénéficiaires (120 agroéleveurs).

Afdi et l'Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (Anoper) s'engagent en faveur des femmes

En 2015, Afdi facilite un accès égal aux femmes et aux hommes aux services mis en place par les organisations paysannes et aux ressources productives. Ainsi, au Bénin, l'Anoper, via sa représentation régionale l'Udoper Zou Collines, travaille sur un accompagnement spécifique destiné aux femmes. Ce partenariat porte sur le renforcement des capacités des femmes pour améliorer les règles d'hygiène de la transformation du lait. Afin de mettre en pratique ces formations et grâce à un partenariat avec la coopération suisse, trois groupements de transformatrices ont bénéficié d'équipements de transformation du lait en 2015.

23

organisations paysannes ont consolidé leurs services d'approvisionnement ou de commercialisation

3 397

agriculteurs, dont

18% d'agricultrices,

bénéficient d'un service d'approvisionnement en intrants en 2015

7 923

agriculteurs, dont

25% d'agricultrices,

commercialisent leur production grâce à leurs organisations paysannes

◆ Communication et plaidoyer

Des organisations paysannes françaises engagées

Via ses différents outils (site internet, réseaux sociaux, publications, relations presse...), les actions de communication d'Afdi s'adressent en premier lieu aux professionnels agricoles impliqués dans le réseau. Les Afdi territoriales organisent également des voyages d'étude ouverts aux non-membres (dont des salariés et élus d'organisations paysannes françaises) pour faire découvrir leurs actions dans les pays où elles interviennent. Elles mettent également à profit les missions Sud/Nord des organisations partenaires des pays en développement pour que leurs représentants témoignent lors de conférences et d'évènements. Afdi intervient également en milieu scolaire, dans les établissements agricoles, pour sensibiliser les futurs acteurs du secteur aux enjeux de l'agriculture mondiale et de la solidarité internationale.

En matière de plaidoyer, Afdi a joué un rôle sur :

- l'organisation de la conférence climat des agriculteurs.
- l'organisation de rencontres entre représentants des organisations paysannes africaines et les pouvoirs publics sur les risques liés à la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN).
- l'appui d'organisations professionnelles agricoles françaises au plaidoyer mené par les organisations malgaches auprès de leur gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour la défense des Fonds national et régionaux de développement agricole – FDA/FRDA).

En 2015

205
interventions auprès
des professionnels
et futurs professionnels

15
voyages d'étude
de professionnels agricoles
dans les pays en
développement organisés

« Mon engagement m'a permis de prendre conscience des liens entre nos modes de production au Nord comme au Sud. A Madagascar, un paysan me racontait qu'il avait dû arrêter sa production de manioc, qui était vendue en Bretagne à l'origine car la réforme de la Politique agricole commune (PAC) a fait chuter les prix des céréales en Europe qui se sont trouvées plus compétitives que son manioc. Et quelque part, je me suis dit moi non plus ça ne m'a pas arrangé que les prix des céréales baissent. On a certaines problématiques communes mais il est parfois difficile de les identifier. Il faut apprendre à bien connaître ses partenaires. Voir ce qu'il se passe ailleurs me permet de mieux prendre conscience de notre propre modèle de développement et de ses impacts positifs comme négatifs. »

Paysan français

« J'ai compris que le développement n'est pas seulement au niveau des techniques, mais beaucoup par le renforcement des liens entre les agriculteurs. »

Paysan malien

« Je crois fortement à l'intérêt des échanges entre paysans, même s'ils vivent à 12 000 ou 15 000 km les uns des autres, et dans les vertus de se regrouper entre agriculteurs et de se structurer pour maîtriser notre avenir. Je pense que nous pouvons trouver des réponses collectives pour répondre à certains besoins, sans vouloir calquer à tout prix notre modèle. Entre professionnels, on peut témoigner et échanger sur certains modèles d'organisation ».

Paysan français

”



47

sessions de préparation
aux échanges
et de débriefing

54

événements professionnels
organisés par Afdi, dont

33 débats

Près de

110 000

personnes sensibilisées
aux enjeux de l'agriculture
familiale dans les pays
en développement

◆ Communication et plaidoyer

Des organisations paysannes françaises engagées

Les partenaires impliqués sont les membres d'Afdi et les leaders d'organisations paysannes partenaires. Afdi les mobilise fréquemment lors des rencontres avec des politiques, des représentants d'institutions internationales ou des responsables d'organisations professionnelles. Ces leaders paysans sont intervenus plusieurs fois auprès du grand public, des médias, de la société civile et des décideurs publics sur les impacts du changement climatique sur leurs activités quotidiennes, le rôle des agriculteurs familiaux ou encore leur position sur la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN). Afdi a également mené un travail de participation et de contribution aux politiques publiques. Plus spécifiquement, Afdi a joué un rôle important « d'interface » entre les responsables des organisations agricoles des pays en développement et les élus nationaux et territoriaux français. Afin de sensibiliser les organisations françaises aux enjeux de l'agriculture familiale des pays en développement, Afdi développe son expertise sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La Conférence climat des agriculteurs

En 2015, Afdi s'est investie sur la thématique du changement climatique à l'occasion de la COP 21 à Paris en organisant la « Conférence climat des agriculteurs ». Cette rencontre internationale a abouti à l'adoption de propositions valorisant les capacités de l'agriculture familiale face au changement climatique. Une déclaration commune a été signée par les représentants d'organisations paysannes nationales de quinze pays issus des cinq continents puis relayée auprès des décideurs publics français. La qualité de cette déclaration et plus largement l'intérêt de l'initiative ont été salués par David Nabarro, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité alimentaire et la nutrition, présent lors de cette rencontre. En conclusion de la conférence, il a lui-même exposé douze points de recommandation aux parties de la COP21 pour consolider le lien stratégique entre agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique. Ce travail a été fait en concertation avec les organisations paysannes partenaires de l'événement : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

En 2015

Des responsables d'organisations paysannes des pays en développement invités par Afdi ont rencontré

103

décideurs publics

« Nous, agriculteurs, pratiquons un métier universel qui est un maillon essentiel entre l'Homme et son environnement. A ce titre, nous luttons au quotidien contre les effets des changements climatiques qui affectent directement notre profession. Sachant que la production agricole mondiale sera impactée négativement par ce phénomène, nous demandons que la communauté internationale agisse pour limiter la hausse des températures à 2°C d'ici 2100. Elle doit atteindre cet objectif tout en relevant un autre défi majeur, celui d'assurer la sécurité alimentaire de plus de 11 milliards d'habitants à la même période. »

Extrait de la Déclaration commune des organisations paysannes du 17 novembre 2015

« Des millions de personnes impliquées dans les secteurs agricoles et alimentaires subissent d'ores et déjà le changement climatique. Ses impacts touchent en premier les petits exploitants agricoles. Pour cette partie de la population, il s'agit d'un problème sérieux et urgent qui nécessite des actions des décideurs du monde entier. »

Extrait du discours prononcé par David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors de la Conférence climat des agriculteurs organisée par Afdi et AgriCord le 17 novembre 2015 à Paris.



Près de
120
événements et réunions
organisés autour des politiques
publiques

2
réunions de concertations
entre organisations agricoles françaises
et des pays en développement
ont été organisées

◆ Gouvernance et vie associative

Une exigence partagée

Des capacités organisationnelles et stratégiques renforcées

Afdi a accompagné le renforcement des capacités organisationnelles et stratégiques de l'ensemble de ses organisations paysannes partenaires. En effet, le soutien à la vie associative et le renforcement des capacités internes est une attente forte des organisations des pays en développement comme des Afdi territoriales. Les organisations paysannes partenaires reconnaissent la plus-value d'Afdi qui veille systématiquement à prendre en compte les enjeux organisationnels dans les partenariats qu'elle met en oeuvre. Afdi soutient la vie associative de tous ses partenaires, en finançant la tenue des instances et de commissions techniques spécifiques, les tournées d'animation comme les salaires des équipes techniques et le fonctionnement global des organisations. Elle accompagne des activités essentielles à la bonne marche des organisations paysannes :

- l'organisation et la tenue régulière des instances associatives et leur renouvellement conformément aux statuts.
- le fonctionnement des commissions thématiques qui assurent le suivi des actions définies dans leurs plans stratégiques.
- la communication interne et l'animation de réseau pour impliquer leurs membres.

Afdi recourt notamment à la méthode du « profiling » organisationnel, développée par le réseau AgriCord pour suivre le renforcement des capacités des organisations. Cet outil permet de mieux évaluer leurs forces, leurs faiblesses et leurs marges de progrès. Il a été utilisé également par deux Afdi.

En 2015

L'évaluation de la
gestion financière de

27

organisations
partenaires a été réalisée

Les salariés de

34

organisations paysannes
ont un contrat conforme
à la législation du travail



Afdi accompagne le réseau d'organisations paysannes VFTM à Madagascar sur sa stratégie

Vondrona fampanandrosoana ny tantsaha Matsiatra (VFTM) et ses membres ont basé leur organisation sur les services de conseil à la production et de facilitation de l'accès aux intrants. Le développement des services liés à la commercialisation est récent. Leur objectif était donc de mener une réflexion sur l'intégration des services économiques dans la stratégie des organisations membres. Ce travail est passé par :

- l'accueil de stagiaires pour réaliser des diagnostics organisationnels auprès d'organisations membres
- des missions de terrain sur l'identification des besoins de chaque organisation
- la participation à des réunions pour l'application du statut et RI de chaque organisation
- la mise à jour de la base de données des exploitations agricoles familiales membres
- l'élaboration du programme de travail et du budget annuel 2016 des organisations membres

Afdi et Jeunes Agriculteurs soutiennent l'Association tchadienne des acteurs du développement rural dans son engagement en faveur des jeunes

Suite au sommet international des jeunes agriculteurs de Bordeaux en 2014, l'Atader a souhaité créer une organisation de jeunes agriculteurs. La démarche a consisté à recenser l'ensemble des associations de jeunes ruraux œuvrant dans le domaine agricole sur le territoire de cette organisation paysanne. Les représentants de ces associations ont été invités par l'Atader à présenter leurs projets. Parmi ces représentants, 6 ont été proposés pour être les ambassadeurs de la future organisation de jeunes agriculteurs et l'un d'eux a été désigné pour être leur représentant. Ce dernier est venu en France à la rencontre des jeunes agriculteurs de Charente et de Charente Maritime pour travailler sur un plan d'action.

11

organisations paysannes ont un manuel de procédures

130

salariés des organisations partenaires et des Afdi, dont

53%

de salariées, ont renforcé leurs compétences

4

organisations partenaires et Afdi ont défini les rôles des élus et salariés dans des documents formels

385

élus des organisations partenaires et des Afdi, dont

25%

de femmes, ont renforcé leurs compétences

◆ Gouvernance et vie associative

Une exigence partagée

Des instances régulières et renouvelées

Afdi a tenu son assemblée générale le 30 juin 2015 et 4 réunions du conseil d'administration au cours de l'année 2015. Le conseil d'administration a été renouvelé lors de l'assemblée générale le 30 juin et un nouveau Bureau a été élu en septembre 2015. Toutes les Afdi territoriales ont également tenu leur assemblée générale en 2015.

Des ressources humaines et financières optimisées

La bonne gestion des ressources est une condition pour le maintien de la relation partenariale entre organisations partenaires et Afdi. Les organisations paysannes sont vigilantes à rendre des comptes à leurs membres et à systématiser la réalisation d'audits financiers. L'accompagnement des organisations paysannes pour renforcer leurs compétences en matière de gestion administrative et financière est un des axes de travail prioritaires d'Afdi qui utilise différentes méthodes : appui de proximité par les salariés d'Afdi, contractualisation avec une ressource externe, appui ponctuel lors de missions. Afdi forme également ses membres, salariés, administrateurs ou bénévoles. Les nouveaux administrateurs se voient présenter Afdi, ses missions et valeurs, son réseau, ses pays d'intervention, ses partenaires, et le rôle de l'administrateur. Les autres formations s'adressent aux membres qui reçoivent des partenaires ou partent en mission. La formation des salariés d'Afdi a lieu principalement lors du séminaire des permanents, regroupement annuel de l'ensemble des salariés du réseau. En 2015, la formation a été axée sur l'utilisation des nouveaux outils de suivi-évaluation.





◆ Gouvernance et vie associative

Une exigence partagée

Un suivi/évaluation et des capitalisations performants

Afdi veille à améliorer les méthodes et outils de suivi de ses actions. Elle cherche à faciliter la capitalisation de son réseau et poursuit une démarche d'amélioration continue de son organisation et de ses activités. Pour atteindre ces objectifs, elle participe à des réseaux d'échanges d'expériences tels qu'AgriCord, le F3E et Inter-Réseaux. Afdi encourage cette démarche auprès de ses partenaires à qui elle propose une assistance technique sur les questions de suivi-évaluation et qu'elle appuie dans l'élaboration de leurs rapports annuels. Elle accompagne régulièrement les organisations partenaires afin qu'elles capitalisent et partagent leurs expériences. Plusieurs expériences intéressantes sont d'ailleurs présentées sous forme de « coups de projecteur ».

Une communication interne améliorée

Afdi accompagne les organisations paysannes partenaires pour optimiser leur communication interne, afin d'améliorer leur gouvernance et maintenir un bon niveau d'information de leurs membres. Il s'agit pour la plupart d'organisations paysannes nationales ou de faïtières régionales pour lesquelles la communication avec la base sur un vaste territoire constitue un gros enjeu pour renforcer leur légitimité et leur poids politique dans leurs actions de plaidoyer. Cette communication avec les membres peut passer par des campagnes d'affichage, la diffusion de bulletins ou de lettres d'information, ou encore l'utilisation des médias (TV, radio, internet, téléphonie). Par ailleurs Afdi a également communiqué auprès de son réseau à travers :

- la diffusion aux Afdi territoriales de sa « Lettre au réseau » mensuelle, qui informe sur les grands évènements de la vie du réseau,
- la mise à jour régulière de son site internet, et l'animation d'un forum sur lequel le réseau peut partager informations et outils,
- la diffusion par les Afdi territoriales de bulletins régionaux à leurs membres.

« Ce que mon engagement m'apporte, c'est la fierté de récolter concrètement le fruit de nos réflexions collectives. Et ça me donne l'essence et le courage nécessaires pour continuer à agir. »

Paysan sénégalais

« On leur apporte le passé de notre organisation, ils nous en apportent le devenir. »

Paysan français

»



Une démarche qualité renforcée

Soucieuse d'alimenter sa démarche qualité, Afdi participe activement au groupe de travail de Coordination SUD « Qualité, Transparence et Efficacité ». L'implication dans ce groupe de travail permet aussi de suivre de près l'élaboration et la diffusion d'un Modèle d'autodiagnostic et d'amélioration continue (MADAC) élaboré par le F3E et Coordination SUD à l'attention des Organisations non gouvernementales (ONG). Cette collaboration a permis de renforcer la démarche qualité d'Afdi initiée depuis 2012 et déjà concrétisée par des chantiers d'amélioration (Charte et règlement intérieur, plan de formation des administrateurs et des bénévoles, élaboration du rapport d'orientation...).

Afdi renseigne son dispositif de suivi-évaluation et accompagne

11 organisations paysannes dans la mise en place de leur propre dispositif

8

coups de projecteur réalisés



6. Afdi 2025, les ambitions d'un réseau



Le 16 novembre, à l'occasion des 40 ans de l'association, un nouveau rapport d'orientation a été présenté publiquement. Son élaboration démontre la volonté d'Afdi de répondre aux fortes attentes des organisations paysannes partenaires en termes de développement économique et politique. Cette redéfinition de la stratégie a mené à l'ouverture de plusieurs dossiers en 2015 autour desquels Afdi continuera de réorganiser son réseau (mise en oeuvre d'une coopérative de compétences et de démarches RSE et qualité).

3 questions à Jérémie Decerle,

vice-président d'Afdi et président de Jeunes Agriculteurs (JA)

1/ Pourquoi ce nouveau rapport d'orientation ?

Le dernier rapport datant de 2010 (rapport d'Amiens), Afdi a considéré qu'il était nécessaire de réfléchir à de nouvelles orientations afin de prendre en compte la forte évolution de son environnement : la diversification des acteurs du développement et de la solidarité internationale par exemple, mais aussi des politiques agricoles dans les pays en développement encore très timides, confrontées à encore plus de libéralisme. D'autres éléments ont également influencé cette initiative : des organisations paysannes fortes en matière de plaidoyer mais encore faibles en organisation et en autonomie financière. On note un regain d'intérêt pour l'agriculture familiale, et un intérêt croissant des organisations agricoles françaises (notamment des coopératives) d'agir à l'international.

2/ Quel fut le processus d'élaboration du rapport ?

Notre mode opératoire allie une réflexion portée par un groupe d'administrateurs et de salariés et l'implication du réseau Afdi. Le groupe dialogue avec les Afdi territoriales sous forme de débats/rencontres dans les régions. Ce travail constitue un moment d'échanges et de partage autour de valeurs et d'une vision communes. Des auditions d'organisations agricoles et de partenaires techniques ont aussi été menées. Elles ont permis d'affiner la vision initiale et de prendre en considération les différentes sensibilités au sein de l'association. Le conseil d'administration a ensuite confié la synthèse des réflexions et la rédaction du rapport au groupe d'administrateurs et de salariés. Cette démarche consultative a permis à la fois de réaffirmer les valeurs d'Afdi tout en se projetant dans un avenir proche.

3/ Quelles sont les grandes orientations d'Afdi à horizon 2025 ?

Ce nouveau rapport s'articule autour de la réaffirmation des choix historiques d'Afdi : la promotion de l'agriculture familiale, l'accompagnement des organisations paysannes des pays en développement, les échanges entre pairs comme vecteur de connaissances et la recherche d'un développement rural durable. Trois caps sont à atteindre d'ici 2025: Afdi passerelle économique, Afdi passerelle politique et Afdi levier de renforcement des organisations paysannes. Construire une coopérative de compétences et renforcer les liens avec d'autres acteurs de l'agriculture et du développement font partie des moyens identifiés pour atteindre ces objectifs.



7. Rapport financier

Le réseau Afdi est composé de 27 associations départementales, 13 associations régionales et d'une association nationale, procédant chacune à l'arrêté et à l'approbation de ses propres comptes. L'existence d'interrelations et la communauté d'intérêts entre les différentes Afdi nécessitent de produire des informations financières consolidées.

Compte-tenu de la nature des relations entre les différentes Afdi, l'établissement des comptes regroupant l'ensemble des Afdi est réalisé par une combinaison des comptes.

L'entité combinante est Afdi nationale, et le périmètre de combinaison est constitué par l'ensemble des Afdi du réseau.

La combinaison des comptes du réseau Afdi permet de traduire au mieux la réalité de l'activité de l'ensemble des différentes Afdi territoriales.

Faits marquants

L'année 2015 est la 1^{ère} année de mise en oeuvre de la convention-programme contractualisée avec l'Agence française de développement (AFD). Intitulé «Les organisations de producteurs actrices de l'agriculture familiale durable », ce programme couvre la période janvier 2015 - décembre 2017 et concerne 12 pays (dont les actions en France). En 2015, Afdi a également signé 3 conventions avec AgriCord dans le cadre du programme « Paysans contre(nt) la Pauvreté ». Enfin, à l'occasion de ses 40 ans, Afdi a organisé fin novembre deux évènements qui ont constitué un temps fort de la vie du réseau : la présentation du rapport « Afdi 2025, les ambitions d'un réseau » et la « Conférence climat des agriculteurs », réalisée en partenariat avec AgriCord. Ces éléments expliquent l'augmentation de l'activité du réseau Afdi entre 2014 et 2015.

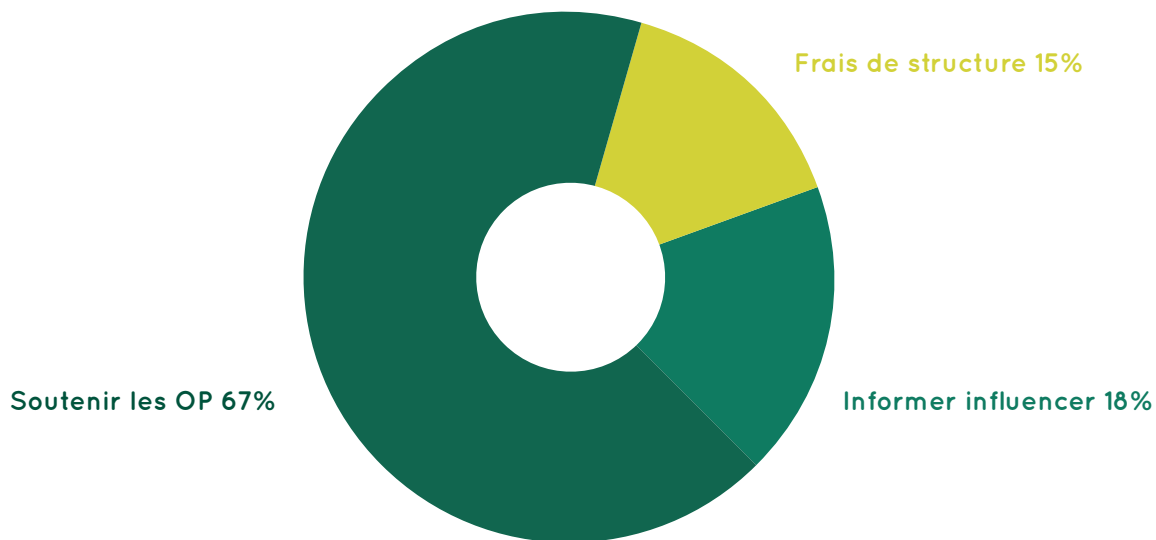
Emplois 2015 (en euros)

	2015	2014
1 - Missions Sociales	4 705 353	4 249 149
Informer, Influencer	860 723	912 139
Soutenir les OP dans les pays en développement	3 844 630	3 337 010
2 - Frais de structure	712 347	735 423
Engagement à réaliser sur fonds dédiés	107 118	75 310
Excédent de ressources	36 712	161 889
Total (hors contribution volontaire)	5 561 530	5 221 771
Contributions volontaires en nature	596 987	723 411
Informer, Influencer	231 721	299 998
Soutenir les OP dans les pays en développement	142 112	184 735
Frais de structure	223 155	238 678
TOTAL GENERAL	6 158 517	5 945 183

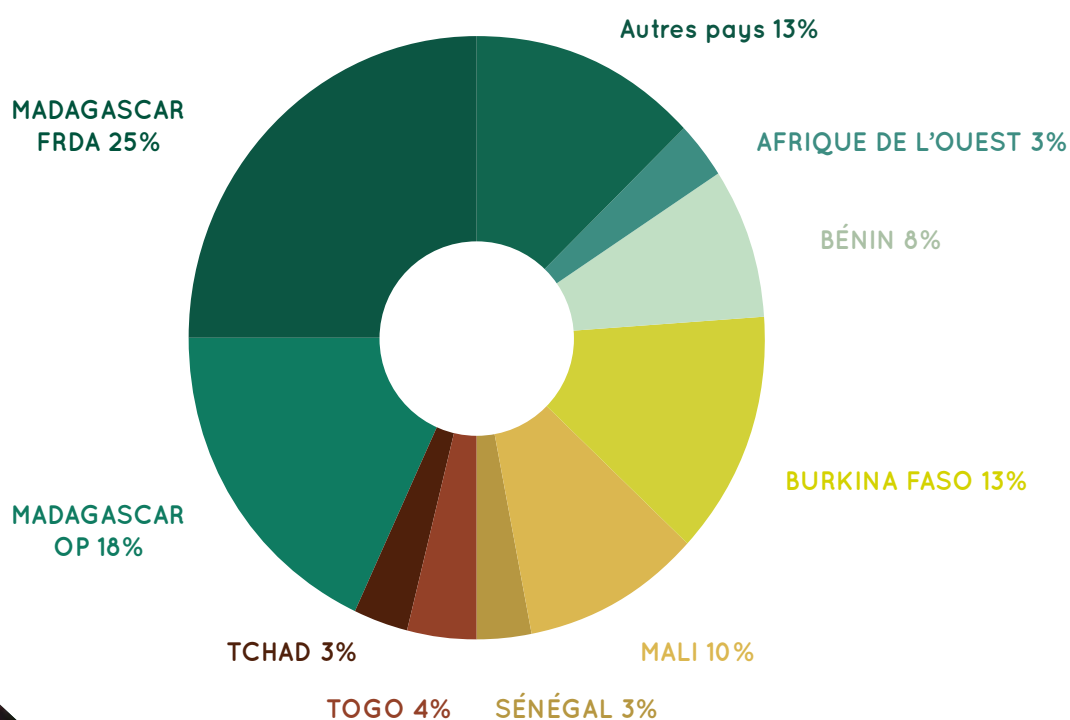
Le total des emplois est en augmentation par rapport à 2014 (+5 %). Cette augmentation s'explique principalement par un soutien plus important aux organisations paysannes partenaires et au lancement d'un projet de mise en place d'un Fonds régional de développement agricole (FRDA) à Madagascar.

En 2015, le réseau Afdi a consacré 4.705 K€ à ses missions sociales (85 % du budget) dont ¾ pour soutenir les 60 organisations paysannes partenaires des pays en développement.

RÉPARTITION DES EMPLOIS (6.015K€)



SOUTENIR LES OP 2015 (3.845K€)



Ressources 2015 (en euros)

	2015	2014
1 - Ressources privées	2 605 202	2 393 368
Produits de la générosité publique	478 071	519 420
Cotisations	455 666	499 832
Autres contributions privées	1 671 465	1 374 116
2 - Ressources publiques	2 441 772	2 439 108
Subventions publiques internationales	925 236	758 161
Subventions publiques nationales	1 109 827	1 408 987
Subventions publiques territoriales	406 708	271 960
3 - Produits divers de gestion courante	204 137	136 934
Total ressources courantes (1 + 2+3)	5 251 111	4 969 410
Reprises sur provisions	69 282	40 349
Report des fonds dédiés non utilisés	64 062	73 523
Autres produits	177 076	138 490
Déficit de ressources		
Total (hors contribution volontaire)	5 561 530	5 221 771
Contributions volontaires en nature	596 987	723 411
Informer, Influencer	231 721	299 998
Soutenir les OP dans les pays en développement	142 112	184 735
Frais de fonctionnement et autres frais	223 155	238 678
TOTAL GENERAL	6 158 517	5 945 183

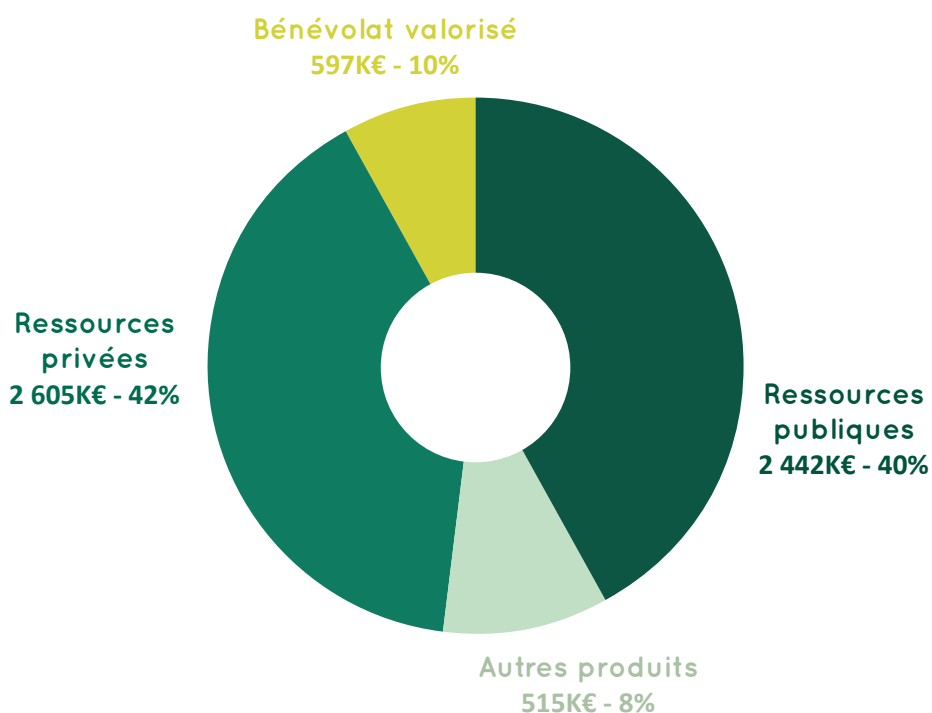
La combinaison des comptes du réseau Afdi permet de traduire la réalité de la répartition entre fonds privés et fonds publics : soit 42 % des fonds privés et 40 % de fonds publics.

Les fonds privés, soit (2 605 k€) sont composés pour 30 % par les fonds des organisations paysannes françaises et 44 % par les fonds d'AgriCord.

Les principaux partenaires techniques et financiers publics sont l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD) (respectivement 15 % et 18 % des ressources).

L'ancrage local du réseau permet d'obtenir des subventions auprès des collectivités territoriales à hauteur de 407 K€.

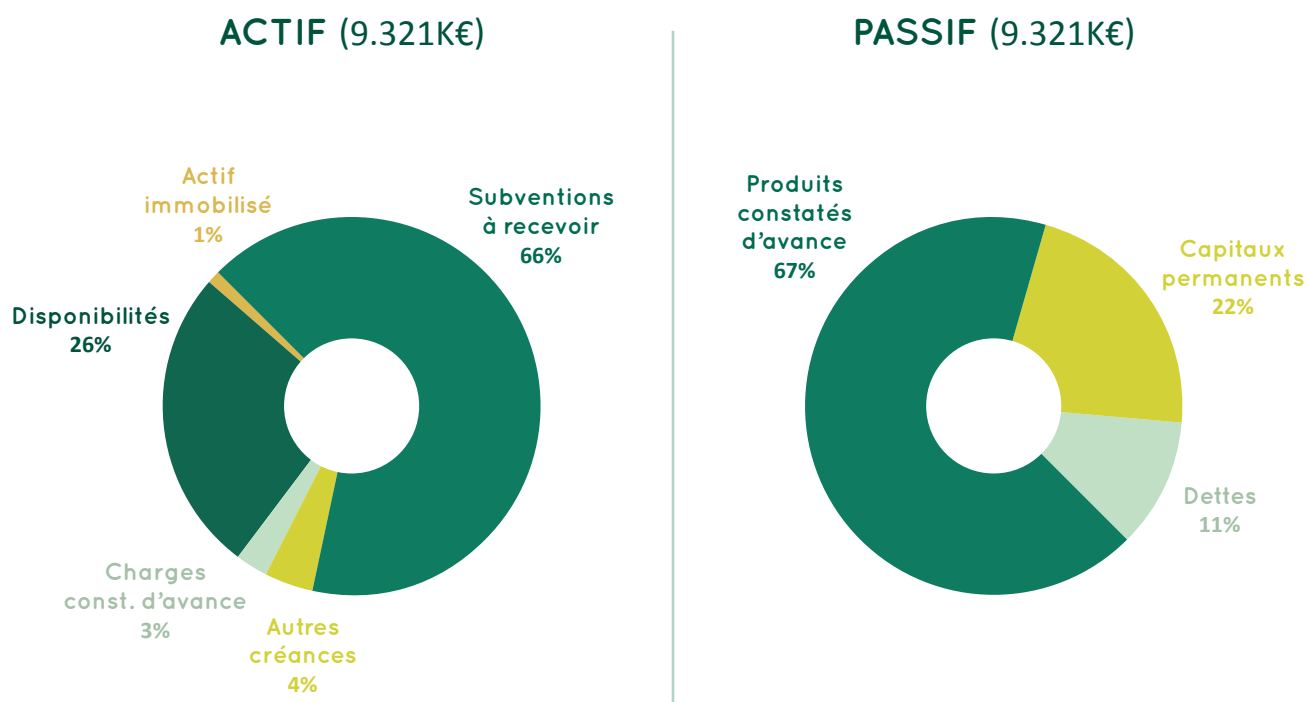
ORIGINES DES RESSOURCES (6.159K€)



Bilan (en euros)

	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014		Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
Actif immobilisé	64 900	106 847	Total des fonds propres	1 640 533	1 483 657
			Résultat de l'exercice	36 712	161 889
Actif circulant	9 255 899	6 098 273	Total des prov. pour R&C	66 396	71 596
			Total des fonds dédiés	280 970	293 507
			Dettes	7 296 187	4 194 472
ACTIF TOTAL	9 320 799	6 205 120	PASSIF TOTAL	9 320 799	6 205 120

Le bilan est une photographie au 31 décembre 2015 de la situation patrimoniale et financière du réseau Afdi. L'actif du bilan est de 9.321 k€, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2014. Cette hausse s'explique à l'actif (poste subventions à recevoir) et au passif (poste subventions constatées d'avance) par la comptabilisation des nouvelles conventions signées avec l'Agence française de développement et AgriCord.



Contributions volontaires en nature

Ces contributions valorisent le temps passé par les bénévoles du réseau Afdi pour assurer les différentes missions de l'association.

Le niveau d'engagement des bénévoles est très important et représente 3 989 hommes/jours.

Cette valorisation est chiffrée à hauteur de 597 K€, et représente 10 % des ressources 2015.

Valorisation en homme/jours	2015	2014
Agriculteurs en missions Nord/Sud	725	952
Cadres et techniciens en missions Nord/Sud	178	360
Agriculteurs et techniciens en mission Sud/Nord	510	377
Éducation au développement et vie institutionnelle	2 576	3 119
Total	3 989	4 808



8. Remerciements

Les actions menées par Afdi sont réalisées avec le concours de nombreux partenaires techniques et financiers que nous tenons à remercier :

Les organisations professionnelles agricoles fondatrices

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), La Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA), La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes Agriculteurs (JA)

Les institutions publiques

L'Agence française de développement (AFD), la Commission européenne, le Ministère français de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF), le Ministère français des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), le Ministère de l'agriculture malgache, le Fonds international de développement agricole (FIDA)

Les associations et fondations partenaires

AgriCord, Agropol, CER France, le Comité français de solidarité internationale, le F3E, Fert, la FNCuma, la FNSafer, la Fondation solidarité mutualiste du Crédit agricole, France Volontaires, GARD Canada, Inter-réseaux développement rural, les Maisons familiales rurales, Sodiaal, Cristal Union

Les collectivités territoriales impliquées dans la coopération décentralisée

Les conseils régionaux d'Aquitaine, de Normandie, du Centre Val de Loire, de Bourgogne Franche-Comté, de Bretagne, de Lorraine, de Pays de la Loire, des Hauts de France, de Poitou Charentes, de Rhône-Alpes et les conseils départementaux du Cher, de Côte d'Or, du Doubs, de Haute-Saône, de Haute-Savoie, d'Ille-et-Vilaine, du Jura, de la Loire Atlantique, du Maine-et-Loire, de Mayenne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de l'Oise, de l'Orne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Vienne

Les 450 organisations professionnelles agricoles et 6000 bénévoles engagés auprès d'Afdi

Nous souhaitons remercier également les entreprises privées, les communes, ainsi que les milliers de donateurs pour leur précieux soutien financier.

Crédit photos

Joseph Rouxel, Philippe Guilbert, Laure-Line Rogerieux, Alain Yaouanc et les bénévoles et salariés du réseau Afdi



11 rue de la Baume 75008 Paris

Tél : +33 1 45 62 25 54

afdi@afdi-opa.org - www.afdi-opa.org

Facebook : [/afdi.reseau](https://www.facebook.com/afdi.reseau) - Twitter : [@afdi_reseau](https://twitter.com/afdi_reseau)



Afdi est membre d'AgriCord

info@agricord.org - www.agricord.org